

Communiqué de presse du 21 avril

Covid-19 : Saint-Étienne Métropole, en conférence des maires, décide de venir en soutien de l'économie locale

Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, président de Saint-Étienne Métropole a réuni en visioconférence les maires de la Métropole stéphanoise afin d'aborder différents sujets concernant l'ensemble des communes tels que la collecte des ordures ménagères, l'assainissement, l'eau, les transports, le matériel sanitaire ou encore la mise en place d'un plan de soutien à l'économie locale

Parmi les dossiers abordés, plusieurs décisions ont été prises collectivement, comme cela se fait habituellement en bureau métropolitain où la aussi, toutes les communes sont représentées.

Il a été notamment décidé que Saint-Étienne Métropole allait lancer un groupement de commandes pour le compte des communes pour l'achat de masques (chirurgicaux et en tissus).

Autre décision importante prise à l'unanimité, la mise en place d'un plan de soutien à l'économie locale.

"Des mesures d'urgence ont d'ores et déjà été prises et appliquées sur l'ensemble du territoire métropolitain", a rappelé Gaël Perdriau.

"Citons la suspension des loyers et charges pour les locataires de Saint-Étienne Métropole, de l'EPASE, de Cap Métropole et de Métropole Habitat, pour plus de 300 entreprises locales, l'annulation de la taxe de séjour et des participations annuelles des 350 partenaires (restaurants, bars, hôtels) de l'Office de tourisme, l'accélération des paiements pour les fournisseurs et autres prestataires, la décision qu'aucune pénalité de retard ne serait adressée aux entreprises ayant un marché avec la Métropole, ou encore la mise en place d'un tableau de suivi des aides diffusé à tous les interlocuteurs des entreprises pour aider à identifier l'ensemble des dispositifs, national, régional et local, de soutien à l'économie".

Il a été décidé, au cours de cette conférence des maires, que Saint-Étienne Métropole participerait activement au fonds d'avance remboursable de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Banque des Territoires, et de majorer les avances de 5 à 60 %, pour les entreprises devant engager un chantier de la Métropole.

Et Gaël Perdriau d'expliquer : *"ce fonds d'avance remboursable permet d'octroyer pour toute entreprise, y compris en association ou en auto-entrepreneur, de moins de 10 salariés, une somme pouvant s'élever jusqu'à 20 000 euros, sans cofinancement bancaire adossé, à taux 0, avec un différé de remboursement de 2 ans et remboursable sur 5 ans. Ce fonds sera instruit par les réseaux de France Active, Initiative France et de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), implantés sur le territoire de la Métropole et connaissant parfaitement le tissu des entreprises locales.*

Les élus métropolitains ont pris la décision d'abonder ce fonds dès à présent de plus de 1,6 millions d'euros, un engagement fort de la part de la Métropole stéphanoise pour les entreprises du territoire.

Pour compléter ce dispositif en direction plus particulièrement des entreprises du BTP, il a été décidé là aussi, d'agir immédiatement en accordant une très forte majoration des avances sur les marchés de la Métropole, passant de 5 à 60 %.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des maires et élus métropolitains qui ont démontré, une nouvelle fois, lors de cette visioconférence, la capacité de Saint-Étienne Métropole à se mobiliser rapidement de manière concrète et efficace pour venir en soutien des entreprises locales. Il s'agit là de premières mesures, d'autres viendront compléter cet effort de soutien à l'économie locale. Face à cette crise sanitaire, il convient aussi de trouver les solutions et d'innover afin de limiter autant que possible les impacts et les conséquences sur l'activité économique de notre territoire et à terme sur l'emploi et le lien social. C'est en mobilisant tous les acteurs, toutes les forces en présence que nous parviendrons, ensemble, à surmonter et dépasser les crises sanitaire, économique et sociale auxquelles nous devons faire face".